



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 29 novembre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h15.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas BODIN, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Emmanuel DUMONT, M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1), M. François LOPEZ, M. Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), M. Claude PREIONI, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.2.1), M. Pierre CONTOZ, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE

**Etaient absents** : M. Nicolas GULLEMET, M. Jean-Yves PRALON, M. Raymond REYLE, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Yves GUYEN, Mme Annie MENETRIER, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Bernard MOYSE, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre GOVIGNAUX

**Procurations de vote** :

*Mandants* : JY. PRALON (à partir du rapport 1.2.1), Y. GUYEN, D. HUOT, JP. DILLSCHNEIDER, B. MOYSE

*Mandataires* : F. MONNEUR (à partir du rapport 1.2.1), R. STEPOURJINE, F. LOPEZ, N. BODIN, JL. FOUSSERET

**Pôle de G erontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  -  
Versement d'une subvention de 10 000  **

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Pr sident**  
**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budg�taire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « P�le de g�erontologie Esant� »	Montant pr�vu au BP 2012 : 10 000 � (enveloppe globale) Montant de l'op�ration : 10 000 �

**R sum  :**

Le projet de P le de G erontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  (PGI BFC) a pour objectif de f d rer les acteurs publics et priv s pour am liorer la qualit  de vie des personnes  g es et valoriser la g erontologie en contribuant au d veloppement  conomique et   l'attractivit  du territoire. La d marche vise   faire de ce p le, un p le d'excellence qui pourrait, s'il r pond aux crit res,  tre labellis  et ainsi devenir un p le de comp titivit . Tous les aspects de la g erontologie sont concern s : vieillissement physique, psychologique, comportemental en relation avec l'environnement social.

L'ann e 2011 fut consacr e   la mise en place d'actions ou de projets collaboratifs. L'ann e 2012 s'inscrit dans la continuit  de ces projets. Il est envisag  sur l'ann e 2013 un changement de statuts pour pouvoir faire  voluer le Groupement d'Int r t Economique (GIE) vers une Association ou une Fondation, ce qui renforcera la visibilit  du PGI BFC.

Le PGI BFC sollicite une subvention du Grand Besan on   hauteur de 10 000   pour mener   bien ses actions.

**I. L'organisation du P le**

Le projet de P le de G erontologie Interr gional Bourgogne Franche Comt  (PGI) a  t  officialis  le vendredi 24 avril 2009, au si ge de l'Agence R gionale de l'Hospitalisation de Bourgogne et s'appuie sur une exp rience de plusieurs ann es conduite au sein de l'association G erontop le Pierre Pfitzenmeyer® et l'Institut R gional du Vieillissement de Franche-Comt .

Afin de renforcer la visibilit  de ce projet, le 20 avril 2010, un GIE, support logistique du projet, a  t  cr e avec pour Pr sident Monsieur Christophe MADIKA.

Ce GIE de pr figuration du P le de G erontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  r unit les membres suivants :

- la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la sant  au travail) Bourgogne-Franche-Comt ,
- les CHU de Besan on et de Dijon,
- les Universit s de Bourgogne et de Franche-Comt ,
- l'Institut R gional du Vieillissement (IRV) et l'association le G erontop le Pierre Pfitzenmeyer®.

Quant aux missions de suivi et d'animation du PGI, elles avaient  t  confi es par Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la sant  et des sports, et Nora BERRA, Secr taire d'Etat charg e des a n s,   Olivier BOYER, directeur de projet du p le. Aujourd'hui la direction du P le a  t  reprise par Vanessa BAILLY.

L'équipe du pôle se doit d'animer, coordonner, proposer, orienter et synthétiser les actions de ce pôle qui sont proposées et débattues en Conseil d'Orientation.

Le Conseil d'Orientation, présidé par M. Jean-Louis FOUSSERET, rassemble des représentants de tous les partenaires impliqués dans le projet : institutions, collectivités territoriales, associations d'usagers, industriels... Il a la responsabilité de valider les choix stratégiques et opérationnels proposés par l'équipe de direction du projet sur la base des travaux des commissions.

Le Conseil d'Orientation a mis en place trois commissions correspondantes aux thèmes centraux du Pôle :

- la recherche et le développement économique par la valorisation industrielle,
- la formation, la capitalisation et les transferts et échanges de bonnes pratiques,
- l'adéquation offres-besoins.

Ces commissions ont pour missions essentielles de :

- examiner valider, prioriser et proposer les besoins à la Direction de projet,
- répertorier les problèmes, dysfonctionnements et anomalies rencontrés et mettre en place les plans d'actions pour les résoudre,
- définir des objectifs de travail.

## **II. Les missions du PGI**

Ce pôle est dédié à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Il tire sa richesse de la diversité de ses acteurs (établissements sanitaires et médico-sociaux publics et privés, acteurs du maintien à domicile, usagers, universitaires, collectivités, industriels...), ce qui lui permet, à travers leur forte mobilisation, de valoriser et d'optimiser des compétences et des expériences multiples.

Les travaux du PGI s'articulent autour de deux axes forts :

- le développement économique par la valorisation industrielle de la recherche,
- le développement et la coordination du réseau des acteurs de la gérontologie.

Il est à noter que la réflexion éthique est une composante constante et transverse de chacune des actions du PGI via l'espace éthique interrégional :

- pluridisciplinarité et décloisonnement des prises en charge sanitaires et sociales,
- sollicitation et écoute de la personne âgée,
- respect de la citoyenneté de la personne âgée,
- respect de la confidentialité,
- égalité de traitement des personnes âgées sur le territoire des deux régions,
- développement d'une démarche de prévention dans la prise en compte du vieillissement.

L'objectif du PGI n'est pas de réinventer des outils déjà existants mais de renforcer les liens entre les acteurs de la gérontologie et le monde de l'économie et de la recherche. Il tient également à maintenir un regard éthique sur tous les projets, ce qui est convenu entre les membres, depuis l'origine du pôle.

## **III. Programme d'actions 2012**

L'année 2011 fut l'année de la mise en place de projets qui se poursuivent pour la plupart d'entre eux sur l'année 2012.

Citons à titre d'exemples :

- le Club chercheurs-industriels : mis en place par les commissions du pôle, il s'anime autour de tables rondes organisées sur différentes thématiques. En 2011, la thématique du Club a porté sur « Nutrition-olfaction et vieillissement ». En 2012, le PGI a organisé sur Besançon une journée sur la thématique « Nouvelles Technologies appliquées au vieillissement » en partenariat avec le Pôle des Microtechniques et l'Institut E. BELIN,
- la mise en place du Projet « Senior'Act » : ce projet vise par exemple à sensibiliser et à familiariser les entreprises de l'agro-alimentaire, de l'emballage, des équipements culinaires, de la grande distribution, du design et du marketing à ce nouveau marché des seniors en innovant ou en adaptant leurs produits et services aux besoins et attentes des personnes âgées pour les rendre plus compétitives. Ce projet est né en 2011, son action se poursuit sur l'année 2012 ; il représente 24 entreprises.

Le programme intégral des actions menées par le PGI sur l'année 2012 figure en annexe I de la convention.

La demande de financement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour l'année 2012 porte sur 10 000 €. Le plan de financement figure dans l'annexe 2 de la convention.



Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

**M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.**

Reçu le 11 DEC. 2012

**A l'unanimité, le Bureau :**

- attribue au Pôle de Gériatrie Interrégional Bourgogne Franche-Comté une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0



**Convention relative au soutien du projet de  
Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté  
pour l'année 2012**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dûment habilité à signer par une délibération du Bureau du 29 novembre 2012, d'une part

**Et :**

Le Groupement d'Intérêt Economique de préfiguration du Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC), représenté par son Président, Monsieur Christophe MADIKA, dûment habilité, d'autre part

**Exposé des motifs**

La CAGB soutient depuis 2005 des pôles de compétitivité. En effet, le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire. Le Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) s'inscrit à la fois dans cette démarche et correspond aux attentes du marché de la santé qui est l'un des champs d'action prioritaires du PGI BFC en charge de l'ensemble des questions de gériatologie.

Le PGI BFC a été officialisé le vendredi 24 avril 2009 au siège de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne et s'appuie sur une expérience de plusieurs années conduite au sein de l'association Le Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer® et de l'Institut Régional du Vieillissement de Franche-Comté.

Afin de renforcer la visibilité de ce projet, le 20 avril 2010, un GIE de préfiguration (Groupement d'Intérêt Economique), support logistique, administratif et juridique du PGI BFC, a été créé avec pour Président Monsieur Christophe MADIKA.

Ce GIE de préfiguration du PGI BFC réunit les membres suivants :

- la CARSAT Bourgogne Franche-Comté,
- les CHU de Besançon et de Dijon,
- les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté,
- l'Institut Régional du Vieillissement (IRV) et l'association Gérontopôle Pierre Pfitzenmeyer®.

Le siège social est situé 2 place St-Jacques à Besançon.

La Directrice du PGI BFC est Madame Vanessa BAILLY depuis le 11 mai 2012.

Le Pôle de Gériatologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et valoriser la gériatologie en contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire.

La démarche vise à faire de ce pôle, un pôle d'excellence qui pourrait, s'il répond aux critères, être labellisé et ainsi devenir un pôle de compétitivité.

Tous les aspects de la gérontologie sont concernés.

### **Il est convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté en 2012 et de définir les modalités de versement d'une subvention de 10 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté par le biais de son GIE sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1.

Ce programme fera l'objet de modalités de suivi et d'évaluations spécifiques définies sur la base des indicateurs d'impacts définis dans les annexes 1 et 3.

#### **Article 2 - Programme d'actions**

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à conduire les diverses actions conformément au programme et au budget prévisionnel de 762 300 € figurant en annexes 1 et 2.

#### **Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention**

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention de 10 000 €, pour un budget prévisionnel global de 762 300 €, pour l'action décrite à l'article 1<sup>er</sup>.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50%, soit 5 000 € à la signature de la présente convention,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires d'un compte-rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un rapport d'activité final. Celui-ci détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexe 1.

#### **Article 4 - Durée et délai de validité**

La présente convention prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat.

La participation financière de la CAGB au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de 1 an à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et pourra donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

#### **Article 5 - Obligations du Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté**

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté s'engage à transmettre à la CAGB, le compte-rendu financier de réalisation du programme, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention.

Le Pôle de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  s'engage   utiliser la subvention octroy e exclusivement   la r alisation de l'objet qui l'a motiv e tel que d fini   l'article 1<sup>er</sup> de la pr sente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu   profit et qu'elle soit limit e au montant n cessaire pour  quilibrer les recettes et d penses des actions mentionn es   l'annexe I   la pr sente convention.

Le Pôle de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  s'engage   mentionner le soutien financier de la CAGB,   faire conna tre le dispositif ainsi que l'appui dont il b n ficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens avec la presse ou les m dias.

Si le Pôle de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  d cide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques comm moratives ou de r aliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement   son montant par rapport aux partenaires publics et priv s. Dans le cas de publications, la charte graphique doit  tre respect e. Ses modalit s d'utilisation doivent  tre autoris es par la CAGB.

Le Pôle de G rontologie Interr gional Bourgogne Franche-Comt  s'engage   prendre attache de la CAGB syst matiquement et pr alablement   toute organisation de c r monies (presse, protocolaires) et d'int grer dans la mesure du possible les demandes de la CAGB dans les modalit s pratiques de telles c r monies, dans le respect de la place et du r le de chaque financeur public.

#### **Article 6 - Modalit s de contr le**

Le contr le de l'utilisation des aides est effectu  au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilit s   proc der   toute autre forme de contr le notamment sur place, avant et apr s le versement de l'aide.

#### **Article 7 - Modification et reversement**

Toutes modifications significatives du programme (d lai de r alisation, nature des investissements, etc.) ou de son mode de financement, doivent  tre notifi es par  crit   la CAGB et accept es par celle-ci, apr s instruction technique. Ces modifications pourront entra ner un avenant   la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financi re accord e en cas :

- d'utilisation diff rente, apparue au moment du contr le, de celle qui avait motiv  l'aide,
- d'inex cution partielle ou totale des conditions li es   l'octroi de l'aide,
- de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la pr sente et en cas de non-production des justificatifs demand s au moment du contr le ou des contr les,
- de modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas  t  notifi es   la CAGB.

#### **Article 8 - R siliation de la convention**

En cas de non-respect des engagements inscrits dans la pr sente convention, celle-ci pourra  tre r sili e par l'une ou l'autre des parties, avec un pr avis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommand e avec avis de r ception valant mise en demeure.

La CAGB pourra  galement r silier la convention, sans pr avis ni indemnit s, s'il appara t que le Pôle de G rontologie a fait des d clarations fausses ou incompl tes pour obtenir l'aide de la CAGB pr vue dans la pr sente convention.

**Article 9 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

**Article 10 - Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires à Besançon, le .....

Pour le Groupement d'Intérêt Economique de  
préfiguration du Pôle de Gérontologie  
Interrégional Bourgogne Franche-Comté,  
Le Président,

Christophe MADIKA

Pour le Grand Besançon,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Gabriel BAULIEU

## **Annexe I - Programme d'actions 2012 du PGI BFC**

### **Développement économique, recherche et innovation**

#### **Constitution d'une cohorte d'aidants informels :**

##### Contexte

De nombreux acteurs conjecturent que les comportements de l'aidant informel et notamment sa capacité à recourir aux aides qui lui sont proposées dépendent de son chemin de vie, de son contexte familial, financier et territorial, et doivent ainsi être étudiés dans la durée.

##### Public visé

Il s'agit d'un projet de grande ampleur : la constitution d'une cohorte d'environ 5000 aidants informels qui aura pour ambition de suivre une personne apportant à une aide à titre non professionnel à un proche âgé d'au moins 60 ans, résidant en Bourgogne ou Franche Comté et récemment diagnostiqué pour l'une des pathologies suivantes: Maladie d'Alzheimer et apparentées, Maladie de Parkinson, Insuffisance Cardiaque, Accident Cardio-Vasculaire Cérébral, Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age et Cancers du sein, du colon-rectum et de la prostate.

##### Quels objectifs ?

Identifier des profils d'aidants à travers une analyse longitudinale de leur parcours de vie et des étapes de la relation d'aide notamment dans les situations d'entrée en institution, de décès et de rémission du proche malade.

Envisager des leviers d'action, à l'issue des résultats de l'étude, afin d'améliorer l'offre d'accompagnement existante et proposer de nouvelles pistes d'aide aux aidants ciblées et optimisées en termes de qualité de vie, de coût et de bien-être dans la relation d'aide sur les territoires bourguignons et franc-comtois. Les aidants seront ainsi suivis deux fois par an par un travailleur social.

##### Durée du projet

La durée du projet se décompose comme suit : 5 ans d'inclusion et 5 ans de suivi. L'approche de l'aidant se fera au moment du diagnostic de son proche.

#### **Clubs Innovation Senior**

Les clubs Innovation Senior sont des interfaces public/privé permettant de favoriser l'émergence de projets collaboratifs innovants en lien avec le vieillissement.

En 2010 et 2011, deux clubs ont été organisés sur les thématiques « Ergonomie » et « Nutrition » en partenariat respectivement avec Welience et le pôle de compétitivité Vitagora.

En 2012, le PGI organise le club sur Besançon en partenariat avec le Pôle des Microtechniques et l'Institut E. Belin sur la thématique des « Nouvelles Technologies » appliquées au vieillissement.

#### **Action Senior'act**

Depuis quelques années, la France connaît une véritable onde de choc démographique et, en 2050, le pays comptera plus de 11 millions de personnes de plus de 75 ans dont 5 millions de plus de 85 ans, soit trois fois plus qu'en 2000.

Sur le plan alimentaire, comme sur le plan des techniques et des modes culinaires proposés et des emballages existants, des progrès restent à faire pour faciliter la consommation alimentaire et permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile dans les meilleures conditions.

Préparer les entreprises agro-alimentaires, de l'emballage, des équipements culinaires, de la grande distribution, du design et du marketing à ce nouveau marché en innovant ou en adaptant leurs produits et services aux besoins et attentes des Seniors pour les rendre plus compétitives.

## Transfert de compétences, échanges de bonnes pratiques et formation

### Campagne de sensibilisation et de communication aidants

En résonance avec le débat national sur la dépendance, lancé par le gouvernement et suite à la JNA 2010 organisée en partenariat avec la Fondation Novartis, le PGI dans une volonté de prévenir et d'accompagner la dépendance, inscrit sa campagne de communication au plus près des aidants. Malgré les services d'aides aux aidants proposés et reconnus en BFC, le PGI identifie deux pistes de développement à court terme :

- l'auto-identification de la position d'aidant,
- le refus ou l'évitement de faire appel aux structures d'aides lié à l'accès de l'information.

Le PGI conçoit une campagne de communication en direction des aidants, sur trois ans, correspondant à trois objectifs :

- la 1<sup>ère</sup> vague de communication en 2011: a permis au grand public et à l'aidant de s'identifier en tant que tel et d'accepter le statut d'aidant par **des messages simples sous forme de mise en situation** (vulgarisation, banalisation de la notion d'aidant),
- la 2<sup>ème</sup> vague est en 2012: consiste à sortir l'aidant de son isolement par une **communication solidaire des acteurs**, témoignant d'un engagement commun,
- une 3<sup>ème</sup> vague sera en 2013: pour informer sur les différentes alternatives en **valorisant des outils de recensement** des structures de répit et des acteurs interrégionaux.

### Outil de recensement des structures d'aides à l'aidant

#### Contexte

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté souhaite inscrire cette action dans une volonté de prévenir et d'accompagner la dépendance au plus près des aidants.

Partant du constat qu'à ce jour, il existe une grande diversité (foisonnement des approches et des actions, richesse et créativité des offres, multiplicité des acteurs ...) mais également une grande disparité des actions ciblées s'adressant aux aidants (disparités sur les zones urbaines et rurales...), l'idée de créer un outil de recensement des structures d'aide aux aidants, sur l'inter-région, a été imaginée.

#### Projet

Un outil, avec une géolocalisation possible, permettant une vision globale par territoire des actions/structures existantes pour les aidants à proximité du domicile de la personne aidée.

Il s'agit de favoriser l'accès à l'information grand public en recensant, par une entrée unique, l'ensemble des actions des structures ressources et de permettre ainsi aux structures d'être répertoriées et de valoriser leurs actions engagées sur les territoires Bourgogne et Franche-Comté

### Compréhension des mécanismes d'admission aux urgences suivie ou non d'hospitalisations évitables

Cette étude, commandée par l'ARS Bourgogne, vise à comprendre les mécanismes de demandes d'hospitalisations en identifiant, analysant les causes non médicalement justifiées et en préconisant des solutions.

Les cibles :

- les résidents qui pourraient rester en EHPAD,
- les EHPAD qui pourraient être sécurisés dans la prise en charge de leurs résidents,
- les établissements sanitaires (services d'urgence) qui pourrait être désengorgés.

Dans le contexte de nos travaux, la définition retenue est: «Hospitalisation complète non médicalement justifiée de patients résidant en EHPAD».

Cette définition inclue les situations médicales relevant d'une prise en charge en soins ambulatoires et/ou en hospitalisation à domicile, par les moyens propres de l'EHPAD et/ou renforcés par des moyens extérieurs à l'établissement, quelles que soient les conditions environnementales réelles au sein de l'EHPAD concerné.

Il est précisé également que sont inclus les simples passages des patients adressés ou régulés au service des urgences dans l'intention d'une hospitalisation, quelle que soit la durée de ce passage, si l'urgentiste décide de ne pas garder le patient en hospitalisation complète (car au final, c'est bien l'urgentiste qui prend la décision de l'hospitalisation).

Une étude sera réalisée sur :

- le ciblage des patients résidents en EHPAD, adressés au service des urgences pour hospitalisation complète (décision de l'EHPAD), que cette hospitalisation ait été réalisée ou non (décision du service des urgences),
- dont sont exclues les hospitalisations complètes, programmée ou non, par entrée directe dans un service,
- dont sont exclues les hospitalisations en hôpital de jour et en hospitalisation à domicile,
- tous dossiers sur une période bornée dans le temps.

Une grille de recueil des données médicales à renseigner à partir du service des urgences a été constituée. Elle repose sur des situations médicales symptomatiques ou syndromiques. La grille AEPF des admissions élaborée par la HAS constitue une base solide enrichie après réflexion dans le contexte particulier de la gériatrie.

Une grille d'enquête miroir a été construite, à renseigner dans l'EHPAD auprès du médecin coordonnateur et si nécessaire auprès du médecin traitant.

Parallèlement, la rédaction d'un protocole d'étude (sélection des dossiers, stratification de l'échantillonnage, sur quels volumes, ...) a été réalisée, s'attachant des compétences en méthodologie et recherche.

### Offre EHPAD

**Pour 2012, le PGI souhaite proposer aux EHPAD une offre comprenant 3 volets :**

- **l'animation** permettant la stimulation, le divertissement, l'entretien des relations sociales, l'expression des émotions, l'entraînement cérébral... avec 2 axes :
  - une mise en relation des EHPAD avec des industriels spécialistes de l'animation afin de permettre aux EHPAD un accès à des outils d'animation à des tarifs préférentiels grâce à des partenariats industriels passés avec le PGI,
  - une mise en place d'un Forum / FAQ « vos bons plans animation » afin de faciliter les échanges de bons plans, de bonnes pratiques ou de coordonnées d'animateurs entre établissements par le biais d'un forum internet.

Le PGI contribue ainsi à l'amélioration de la qualité des animations proposées dans les établissements et permet à des établissements d'optimiser leurs coûts d'animation.

- **la formation** permettant aux établissements d'accéder à une offre de formation de qualité spécialisée et territorialisée : l'idée est de proposer une formation d'une demi-journée, sur un thème précis en fonction des demandes formulées auprès du PGI.

Deux thématiques ont été identifiées pour 2012 :

- l'accompagnement en fin de vie : « Approche de la mort : que vit l'équipe soignante ? » et « Besoins et attentes des proches »,
- maladie d'Alzheimer : « Conduite d'opposition et refus de soins »,
- **une plateforme de vœux** permettant de fluidifier les admissions des personnes âgées. Il s'agit de mettre à disposition un outil de gestion des listes d'attentes permettant aux établissements d'avoir une vision à jour des demandes. Chaque personne âgée ou son aidant souhaitant obtenir une place en EHPAD pourrait remplir une fiche accessible à toutes les structures. Cet outil permettrait une meilleure gestion des listes d'inscriptions/d'attentes.

## Prévention dans les établissements

Missionné par l'ARS Bourgogne, le PGI a en charge la promotion et la coordination du programme de prévention OMEGAH « Objectif Mieux Etre Grand Age Hébergement » qui a été développé sur la base de l'expérience de programme de prévention Santé Seniors en Bourgogne dont il reprend une partie des contenus en l'adaptant aux problématiques d'une population en perte d'autonomie.

OMEGAH se composerait de modules dont les contenus et objectifs spécifiques abordent des thèmes essentiels de la qualité de vie et de la perte d'autonomie en établissement (en cours de définition) :

- un module de stimulation cognitive et psychosociale à destination des personnes âgées,
- un module visant à diminuer le risque, la fréquence et la gravité des chutes chez les personnes âgées,
- un module de prévention bucco-dentaire à destination du personnel, des personnes âgées et de leurs familles ; il est axé principalement sur la formation et la sensibilisation du personnel (qui assure ensuite le déploiement auprès des résidents) et comporte également des actions d'information à destination des personnes âgées et de leurs familles.

## Prévention module sommeil

Missionné par la CARSAT BFC, le PGI doit s'attacher à la rédaction du cahier des charges et la réalisation d'une phase de test d'un module de prévention sur le thème du sommeil.

Contexte : « Préservons notre capital santé, prenons soin de notre sommeil »

Le vieillissement modifie les fonctions physiologiques et psychologiques notamment la fonction veille-sommeil : « Environ 40 % des personnes de plus de 75 ans se plaignent de leur sommeil et la somnolence excessive dans la journée peut concerner jusqu'à 30 % des plus de 65 ans » (Institut National du Sommeil et de la Vigilance).

### Rôle du PGI

Missionné par la CARSAT BFC, le PGI sera chargé d'animer un groupe de travail afin :

- d'élaborer le cahier des charges du module : contenu des séances, outils d'animation, critères d'évaluation, formation de l'animateur,
- de réaliser la phase d'expérimentation : rédaction du rapport test.

Objectifs : « Bien dormir, bien vivre, bien vieillir »

Améliorer la qualité de vie des personnes âgées autour d'un atelier sur le bien dormir.

Comprendre les mécanismes du sommeil et les facteurs modulateurs.

Identifier la nature des troubles du sommeil, leurs causes et leurs conséquences et détecter le cas échéant, les affections sous-jacentes.

Fournir des repères élémentaires favorisant une bonne hygiène du sommeil.

Savoir organiser son sommeil et son repos en fonction de son rythme de vie.

L'animation sera axée sur les habitudes de vie propices à un bon sommeil (alimentation équilibrée, consommation médicamenteuse régulée, maintien d'une activité physique et cérébrale).

Les séances se composent de trois volets :

- éducatif assurant l'acquisition de connaissances théoriques,
- collaboratif permettant le partage d'expériences personnelles et la mutualisation des bonnes pratiques,
- préventif contribuant à l'élaboration de solutions et à la mise en œuvre des préconisations.

## **Grille d'évaluation de la fragilité des GIR 5 et 6**

### Contexte :

Le PGI a été sollicité pour l'élaboration d'une grille de fragilité dont l'objectif est de :

- prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées en GIR 5 et 6,
- graduer le plan d'aide en fonction des facteurs de risque identifiés.

### Projet :

Le rôle du PGI serait d'animer la réflexion et de coordonner un groupe de travail autour de la constitution d'un protocole d'expérimentation simple (avril 2012-décembre 2012) :

- l'élaboration d'une grille de fragilité avec l'appui méthodologique d'experts :
  - identification et pondération des facteurs de fragilité,
  - identification des facteurs de fragilité sur lesquels des réponses existent actuellement,
  - priorisation des réponses à apporter,
- la phase de test :
  - tester l'appropriation de l'outil par les évaluateurs,
  - valider l'efficacité de la grille.

## **Événements : organisation et participation**

### **Colloque international 2012**

**« Le droit de vieillir » : Citoyenneté, Intégration sociale et Participation politique des personnes âgées les 25, 26 et 27 janvier 2012**, au Palais des Congrès de Dijon.

Ce congrès scientifique international est co-organisé par le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté (PGI BFC) et le REIACTIS (Réseau de Recherche International sur l'Age, la Citoyenneté et l'Insertion Socio-économique).

Ce colloque pluridisciplinaire entend croiser les perspectives qu'offrent la sociologie du vieillissement mais aussi d'autres disciplines des sciences humaines et sociales susceptibles d'apporter des éclairages pertinents sur les sujets abordés à l'occasion de ces rencontres internationales.

Il a abordé 3 thématiques centrales :

- droits sociaux et politiques : de la participation sociale à l'action politique,
- approches inclusives et capacitaires des organisations sanitaires et sociales et des professionnels : Du droit formel à la relation sociale,
- vieillissement aux différents moments du cycle de vie et capacité de décision: Approche éthique du droit à la liberté et à la dignité Pôle de Gérontologie Interrégional BFC -VB 9.

Ce congrès scientifique international sera traduit en trois langues : français, anglais et espagnol et sera destiné aux chercheurs mais aussi aux professionnels du monde gérontologique, aux décideurs publics et à tout public.

### **Colloque vieillissement de la Fondation Nationale de la Gérontologie**

3 février 2012 à Paris

### **Congrès Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie**

15 et 16 février 2012 à Paris

### **Colloque Transfrontalier franco-suisse**

8 mars 2012, ENSMM – Enseignement supérieur, Recherche et Innovation

## **Congrès des CMRR du Grand Est et 6<sup>ème</sup> rencontre des Consultations Mémoires de Bourgogne**

16 et 17 Mars 2012, Palais des Congrès à Dijon, Intervention du PGI au congrès

### **Congrès goût-nutrition santé**

« Le défi de bien vieillir » - Congrès annuel Vitagora co-organisé avec le PGI - 20 et 21 mars 2012 au Palais des congrès à Dijon

Schéma d'organisation retenu :

- conférences scientifiques avec experts internationaux,
- tables rondes réunissant chercheurs et entreprises,
- ateliers pratiques pour les professionnels de santé,
- speaker corner sur des aspects réglementaires,
- rdv d'affaires confidentiels et ciblés,
- hall d'exposition pour promouvoir vos compétences.

Option de formation technique européenne proposée par Welience.

Le public concerné :

- les entreprises : ingrédients, produits finis, pharmaceutique et compléments alimentaires,
- les laboratoires de R&D et centres techniques : prestataires de services à l'industrie agro-alimentaire et de la santé,
- les chercheurs : en nutrition, santé et technologie de l'aliment,
- les professionnels de la santé et du vieillissement : médecins, nutritionnistes, pharmaciens.

### **Journée nationale des aidants le 6 octobre 2012**

Dans la continuité de la Journée Nationale des aidants 2010 et 2011, l'organisation de la seconde édition s'inscrit dans un contexte qui marque l'aboutissement d'une meilleure reconnaissance de la condition des proches dans notre société.

Au moment où le débat sur la prise en charge de la dépendance devrait aboutir à des mesures politiques structurantes, elle nous donne l'opportunité de poursuivre et renforcer la réflexion sur les conditions de l'avenir de l'accompagnement des aidants dans notre pays.

Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté organise, en collaboration avec Novartis Pharma et sa fondation deux manifestations interrégionales :

- une demi-journée d'échanges et de débats à Besançon,
- une conférence-débat en fin de journée à Dijon. Au terme d'une décennie décisive, cette rencontre interrégionale Bourgogne Franche-Comté est donc un point d'étape-clé dans notre mobilisation commune.

## Annexe 2 - Plan de financement 2012

CHARGES	MONTANT ( <sup>2</sup> ) en euros	PRODUITS ( <sup>1</sup> )	MONTANT ( <sup>2</sup> ) en euros
<b>60 – Achat</b>	<b>8 900</b>	<b>70- Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>90 200</b>
Achats d'études et de prest. de services	-	Prestations de services	81 500
Achats non stockés (eau, énergie, ...)	-	Vente de marchandises	
Fournitures non stockées mat./Fournitures	4 900	Produits des activités annexes	1 500
Fournitures non stockables (eau, énergie)	4 000	Convention mise à disposition	7 200
Autres fournitures	-		
<b>61 – Services extérieurs</b>	<b>278 900</b>	<b>74 – Subventions d'exploitation</b>	<b>672 100</b>
Sous-traitance générale	225 400	<b>Projets</b>	
Locations	46 800	ARS Bourgogne	145 000
Entretien et réparation	2 000	DGCIS / partenaires	82 100
Assurance	3 700	Conseil général Cote d'Or	18 000
Documentation	1 000	Grand Dijon	5 800
Divers	-	Grand Dijon	10 000
<b>62 – Autres services extérieurs</b>	<b>185 100</b>	Industriels / privés	82 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	43 800	CARSAT	19 000
Publicité, publication	18 500	Fonds Pascal	9 000
Déplacements, missions	102 000	Fondation de France	11 000
Frais postaux et de télécommunications	7 700		
Services bancaires, autres	13 100	<b>Fonctionnement</b>	
<b>63 – Impôts et taxes</b>	<b>13 500</b>	ARS	100 000
Impôts et taxes sur rémunération	13 500	Conseil Régional Franche-Comté	40 000
Autres impôts et taxes	-	Conseil Régional Bourgogne	40 000
<b>64 – Charges de personnel</b>	<b>275 900</b>	Grand Dijon	10 000
Rémunération des personnels	192 200	Grand Besançon	10 000
Charges sociales	81 700	Autres	90 200
Autres charges de personnel (formation)	2 000	<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	-
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	-	<b>76 – Produits financiers</b>	-
<b>66 – Charges financières</b>	-	<b>77 – Produits financiers</b>	-
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	-	<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	-
<b>68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)</b>	-	<b>79 – transfert de charges</b>	-
<b>TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES</b>	<b>762 300</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS</b>	<b>762 300</b>
<b>86 – Emplois des contributions volontaires en nature</b>		<b>87 – Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>762 300</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>762 300</b>

### **Annexe 3 - Indicateurs de suivi**

Le PGI BFC s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs suivants :

- le nombre d'entreprises contactées, visitées ou reçues en réunion présentes sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre d'institutions/organismes contactés, visités ou reçus en réunion présentes sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre d'entreprises avec lesquelles une action a été engagée sur le territoire du Grand Besançon ainsi que sur le plan régional, national et international,
- le nombre de réponses aux appels à projet et le nombre d'appels à projets contractualisés.
- le nombre de participation à des salons,
- le nombre d'emplois de la structure, emplois directs nouveaux prévus à 2 ans et les emplois contribuant au projet,

le nombre d'entreprises ou unités de recherche impliqués dans les montages de projets.